

## Motion modifiant dans le RI sur les modalités d'élection et de composition du secrétariat exécutif et du bureau politique (art. 13-7-2 et 13-5-1 du RI)

### *Résumé / Exposé des motifs*

L'ajustement proposé dans la présente motion vise à donner un peu plus de souplesse quant à la composition géographique du Secrétariat exécutif en limitant non pas à deux mais à trois le nombre de personnes rattachées à la même Région au sein du futur Secrétariat exécutif.

### **MOTION**

#### **Amendement**

##### **1) Le Conseil fédéral modifie la première phrase du paragraphe 2 de l'article 13-5-1 du RI comme suit :**

Version actuelle

(...)

Il ne peut y avoir plus de quatre (4) membres rattaché·e·s à la même Région au sein du Bureau politique.

(...)

Version modifiée

(...)

Il ne peut y avoir plus de quatre (4) membres rattaché·e·s à la même Région au sein du collège des douze membres élus au scrutin plurinominal proportionnel du Bureau politique.

(...)

La rédaction de l'article 13-5-1 du Règlement intérieur sera changée en conformité avec la présente

**Pour : 65 contre : 22**

**Amendement adopté**

##### **2) Le Conseil fédéral modifie le paragraphe 3 de l'article 13-7-2 du RI comme suit ;**

(...)

Version actuelle

(...)

Il ne peut y avoir plus de deux (2) personnes rattachées à la même Région au sein du Secrétariat Exécutif. (...)

Version modifiée

(...)

**Il ne peut y avoir plus de trois (3) personnes rattachées à la même Région au sein du Secrétariat Exécutif.**

(...)

**79 pour, 20 contre ; 2 blancs, 3 nuls** (adoptée à 78,22 % des votant·e·s)

(Détail du vote électronique nominal : page suivante)

La rédaction de l'article 13-7-2 du Règlement intérieur sera changée en conformité avec la présente motion.

-> Détail du vote nominal demandé par Kader Chibane, Jérôme Cucarollo, Guillaume Hédouin, Frédéric Kalfon, Romain Zavallone :

Aarsse Rodéric : pour	Jamelin Simon : pour
Alfonsi Cacciaguerra Monique : blanc	Jannekeyn Sibylle : pour
Appourchaux Krystèle : contre	Jouve Nicolas : pour
Babian Lhermet Anne : pour	Kader Chibane : pour
Bazin Fabrice : pour	Kalfon Frédéric : pour
Belair Margot : pour	Ladret Christine : contre
Bénard Nathalie : contre	Laveau Romain : pour
Berjoan Nicolas : pour	Lecerf Harmonie : pour
Besnard Pierre : pour	Lecoq Nicolas : pour
Billiard Emmanuelle : pour	Legard Nathanael : contre
Bled Léa : contre	Lurier Danielle : pour
Börner Sophie : contre	Mantion Coralie : contre
Bourakba Abdelkrim : pour	Marechal Anick : pour
Boux Anne-Claire : pour	Marion Emi Alix : pour
Boyer Geraldine : contre	Maurice Antoine : pour
Brunel Julien : contre	Mignacca Julia : pour
Bruyant Magali : pour	Mikolajczak Anne : pour
Celini Léonide : pour	Morand Nathalie : pour
Cervantes Jeanpierre : pour	Morel Maurice : pour
Charrière Virginie : pour	Naiga Stefel : pour
Chihi Mohamed : pour	Negrini Raphael : contre
Civilise Christian : pour	Nicolas Julie : pour
Cloarec Dominique : pour	Nouhen Cyril : pour
Colin Maheu : pour	Odayen Danon : pour
Coronado Sergio Pablo : contre	Offringa Dirk : pour
Cucarollo Jérôme : pour	Pallud Aminata : pour
Decanton Sabrina : contre	Poirel Damien : pour
Desessard Jean : pour	Popoff Sophia : pour
Deval Alex : pour	Poulin Anthony : pour
Diarra Abdoulaye : pour	Pousséo Mathilde : pour
Dissaux Glen : contre	Pujola Renée : pour
Djellali Lila : pour	Quintallet Ludivine : pour
Doré William : pour	Rat-Morris Viviane : pour
Dubail Vincent : pour	Robert Xavier : nul
El Mounafis Soufiane : contre	Roblin Cécile : pour
Etonno Lucie : pour	Rochet Delphine : pour
Falcou Jean-Noël : pour	Roth Marie-Cécile : contre
Fannie Le Boulanger : nul	Royer Olivier : pour
Fauvernier Annabelle : pour	Saldivia Pilar : contre
Faverjon Frederic : pour	Sanchez Laetitia : pour
Feytout Francis : pour	Soubra Christian : pour
Gaëlle Rougier : contre	Sylvie Poupet : contre
Gaonach Gildas : pour	Tabbagh Luc : pour
Garcia-Badin Theo : pour	Tagand Nicole : pour
Garnier Christine : contre	Tain Daniel : pour
Grau Inès : pour	Tifine Antoine : pour
Grospart Florent : blanc	Toulouse Pierre : contre
Guardiola Serge : pour	Tronson Estelle : pour
Gueguen Patricia : nul	Vitoux Frederic : pour
Hédouin Guillaume : pour	Vitry Brigitte : pour
Hervieu Catherine : pour	Wager Wilfrid : pour
Isabelle Sevère : pour	Zavallone Romain : pour

Nul : a validé son vote sur Balotilo sans rien cocher